

DECISION DU PRESIDENT n° 2024-540

Objet : Patrimoine - Consultation pour le remplacement du garde-corps du pentagliss de LINAE

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter 07-21-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant la vétusté et la dangerosité du garde-corps et de l'impossibilité de réparer celui existant ;

Considérant la consultation aux entreprises réalisées en date du dernier trimestre 2024 ;

Considérant qu'une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;

Considérant le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues ;

Considérant que l'offre de la société SAS MAURIN est économiquement la plus avantageuse et répond aux attentes de la collectivité ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 - De conclure et signer un contrat de travaux à la société SAS MAURIN- situé 20 route des fleurs 3 26210 SAINT SORLIN EN VALLOIRE pour un montant de 38 876.00 € HT soit 46 651.20 € TTC, afin de remplacer le garde-corps du pentagliss de LINAE.

Article 2 - De signer toutes les pièces afférentes à cette consultation.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public, publiée sur le site internet Arche Agglo et notifiée à la société SAS MAURIN.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET
Date de signature : 23/09/2024
Qualité : Le président ArcheAgglo